

Agde, 19 mars 2025

COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE » MERCREDI 20 MARS 2025

VIE QUOTIDIENNE

1 - Rue Paul Isoir : Afin de sécuriser la traversée des piétons au niveau du carrefour avec la Rue Lambert Maurel (devant le Voilis) la création d'un plateau traversant de la largeur de cette même rue serait bienvenue.

Réponse :

Compte tenu de la hauteur des trottoirs et de la place qui borde le Voilis, un plateau surélevé n'est pas réalisable.

La question peut être abordée lors de la séance.

2 - Carrefour rue de la Charrue et de la Roselière.

En février 2024, nous avons posé la question suivante :

Par suite de la configuration des voies et de la numérotation actuelle des maisons, la distribution du courrier connaît des erreurs fréquentes qui affectent les propriétaires des maisons correspondantes. En effet entre le numéro 11 et 13 du Chemin de la Roselière, il existe un petit chemin avec les numéros :

11Bis (et 11ter et 13 bis pour des maisons en location saisonnière). Nous suggérons d'appeler dorénavant ce petit chemin IMPASSE DE LA ROSELIERE avec changement des numéros :

- 11Bis devient N° 1
- 11Ter devient N° 2
- 13 Bis devient N° 3

Il avait été procédé à ce type d'adaptation entre le bout du Chemin des Trières et le Chemin des Abreuvoirs.

La réponse que vous nous aviez donnée est la suivante :

Réponse :

La voie en question est un chemin privé (parcelle cadastrée section MS 0313). La Commune va contacter le propriétaire pour l'inciter à dénommer cette voie. En cas de réponse positive et de proposition d'un nom, le Conseil Municipal validera le nom proposé.

Faute de changement, la distribution du courrier et des colis reste sujette à erreurs et le propriétaire du Numéro 11, reçoit tous ces courriers et se trouve transformé en concierge de l'impasse. La pose par la Mairie, d'un panneau à gauche de l'impasse indiquant les Numéros 11 bis, 11 ter et 13 bis éviterait cette situation.

Réponse :

La désignation d'une impasse et d'une rue par le même nom est interdite (justement pour éviter les erreurs). La dénomination des voies privées relève de la compétence des propriétaires.

La Commune n'a qu'un vote de contrôle (pour éviter les propositions de nom farfelues) et de validation (par délibération en conseil municipal).

- **CQ** :

. Une bordure serait à supprimer sur l'avenue de Saint Vincent

Réponse : Marc Sablairoles doit se rendre sur place.

. Une borne «biodéchets » implantée dans le carrefour de la Route de Guiraudette et le Chemin des Abreuvoirs serait à déplacer en effet, lorsque les piétons déposent les biodéchets, la proximité de la route rend la démarche dangereuse.

Réponse : Chantal GUILHOU contactera le SICTOM.

. la collecte des OM se faisait tous les jours en juillet et août au Grau d'Agde. Celle-ci va être réduite. Pouvez vous communiquer sur ce nouveau mode de collecte ?

SECURITE

Bilan présenté par Stéphane FRANCES, Directeur Police Municipale

- Domaine « code de la route » : 8
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 3
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 6
- Domaine « Divers » : 53
- Domaine « Interpellation » : 3
- Domaine « Environnement » : 319

B) GRANDS TRAVAUX :

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Soucieuse de s'inscrire dans une logique d'application du « décret tertiaire », la Ville a entamé depuis 2021, un plan pluriannuel de rénovation énergétique de ses écoles. Le choix s'est orienté vers les écoles de MARIE CURIE et VICTOR HUGO.

1/ École Marie Curie

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1700 m² (une partie ancienne où se sont déroulés les travaux, une partie plus récente sans besoin de rénovation.

Dans ce cadre les menuiseries ont été changées en 2021, et une étude a été réalisée en 2023 afin d'évaluer les besoins en performance thermique.

Une isolation thermique par l'extérieur (ITE) a été réalisée

La rénovation de ces façades a nécessité 3 phases :

- Travaux préparatoires des façades

- Travaux d'isolation des murs
- Travaux de finition

Les objectifs étaient les suivants :

- Economie d'énergie
- Confort thermique d'été

La configuration de l'école, avec des murs linéaires et sans grandes surfaces vitrées, a permis d'opter pour une isolation par l'extérieur sans réduire la surface intérieure. La surface des façades à rénover était de 800 m².

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école, représente une enveloppe financière d'environ 138 000 € TTC.

Cette rénovation a été accompagnée en 2024 de la réfection de la cour en ilot de fraîcheur.

Cette démarche vise à traiter cet espace avec un enrobé clair et drainant ainsi que de zones de plantations et l'apport de nouveau jeux pour un montant de 130 000€ ttc

2/ École Victor Hugo

➤ Élémentaire

L'étude et les travaux ont portés sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs étaient les suivants :

- Confort thermique d'été
- Economie d'énergie

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 116 KWh/m²
- Après travaux de 61 KWh/m²

Cette rénovation, permet un gain énergétique de 47,5%. Il en sera de même pour les émissions de CO2 qui seront réduites de moitié.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

- Isolation des murs intérieurs : application d'une isolation par l'intérieur avec des matériaux comme laine de roche ou laine de bois, offrant une meilleure performance thermique et optimisant le confort en été.
- Remplacement des fenêtres : changement et installation de fenêtres à double vitrage à haute performance thermique et acoustique, équipées d'un cadre en aluminium avec rupture de pont thermique

- Amélioration de l'isolation de la toiture : pose d'une isolation thermique par l'extérieur, en polyuréthane expansé.
- Changement du système de chauffage : mise en place d'un chauffage à haute performance énergétique, par pompe à chaleur dernière génération, avec l'installation de thermostats dans chaque salle pour une gestion optimale de la température et également la mise en place d'une gestion centralisée qui commande l'ensemble du site

Le projet de rénovation thermique s'est déroulé sur 12 mois, incluant 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Pendant cette période, une partie de l'école a été fermée pour permettre les travaux. Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, une école provisoire composée de 13 modules a été installée sur le parking de la maternelle, créant 4 classes et une classe périscolaire. Cette organisation a permis de maintenir l'accueil des élèves tout en poursuivant les travaux dans l'établissement principal.

Le coût réel des travaux pour la rénovation de cette école de 610 m² comprenant 6 classes et un réfectoire est de 620 000 €.

➤ **Maternelle :**

Ce groupe scolaire d'une surface brute de 1317m², se compose d'une école maternelle de 920m² et d'une école primaire de 610m².

Comme pour l'école élémentaire, l'étude et les travaux portent sur :

- Changement des menuiseries
- Rénovation étanchéité
- Rénovation chauffage/ventilation
- Rénovation isolation intérieure

Les objectifs sont les suivants : économie d'énergie et confort thermique en été.

Une étude thermique menée récemment a permis une estimation du bilan énergétique :

- Avant travaux de 265.4 KWh/m²
- Après travaux de 84 KWh/m²

Cette rénovation, permettrait un gain énergétique de 68.36 %. Il en sera de même pour les émissions de CO₂ qui seront réduites de moitié.

Le descriptif des travaux à venir est le même que celui de l'école élémentaire

Le coût estimé des travaux pour la rénovation de cette école maternelle, représente une enveloppe financière d'environ 900 000 € TTC.

3/ÉCOLE FRÉDÉRIC BAZILLE

Cette école fait aussi l'objet d'une étude de rénovation énergétique et d'agrandissement. Les études conjointes à des réunions de concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative mettent en avant un diagnostic qui

définira un programme d'opération complet permettant de lancer un appel d'offres pour l'engagement de la maîtrise d'œuvre externe.

La maîtrise d'œuvre aura en charge la réalisation des études, le lancement des marchés et la réalisation des travaux.

Ce programme permettra :

- D'établir un diagnostic du fonctionnement actuel.
- De définir les actions correctives attendues par les utilisateurs et les services techniques.
- D'établir une hiérarchie des actions.
- D'établir un schéma fonctionnel de la future école.
- D'établir le besoin en bâtiments neufs
- D'intégrer la rénovation énergétique de l'école existante.
- D'établir un premier chiffrage estimatif des travaux (à ce jour 2 millions € en deux phases)
- D'établir un planning prévisionnel.

Mise en sécurité des abords

Dans le cadre du dispositif communal de sécurisation des abords des établissements scolaires et conformément aux prescriptions techniques retenues, un diagnostic a été réalisé avec la participation de parents d'élèves et du directeur d'établissement afin d'identifier les problèmes de sécurité routière.

Ce bilan a permis de retenir une proposition d'aménagement compatible avec les spécificités du site (axe très roulant desservant de nombreux établissements publics et privés).

Les éléments à retenir :

- Renforcer la visibilité de la zone 30
- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite
- Déplacer ou supprimer des trottoirs, les éléments pouvant gêner la visibilité.

L'aménagement prévoit de :

- Disposer des barrières de sécurité permettant de guider les enfants jusqu'à la traversée sécurisée.
- Proposer une solution claire en imposant une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son relief granuleux une meilleure distance de freinage).
- Aménager un trottoir face au parking permettant une déambulation sans contrainte jusqu'à la traversée.

Cout prévisionnel : 30 000 €.

PARCS ET JARDINS :

1/Ile des Loisirs

Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- Création de 2 boucles sportives avec agrès familiaux
- Création d'une aire de jeux
- Création d'une espace Zen
- Amélioration de l'espace pique-nique
- Mise en place de mobiliers dont SOLARIUM
- Réalisation d'un espace Caniparc
- Reprise des cheminements piétons en terre naturelle stabilisée
- Mise en place d'une signalétique qualitative

2/Fontaine Escargot

Ce projet consiste en la rénovation de la fontaine qui est sur la place Agde Marine au Cap d'Agde. Communément appelée la fontaine de l'Escargot, cet équipement est aujourd'hui obsolète en fonctionnement.

Les travaux de réhabilitation ont commencé fin février et consistent à faire un nettoyage complet de la structure, enlever les éléments de tuyauterie et planter des espaces verts dans les vasques existantes. Ce chantier est confié au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) et durera environ un mois. Les services supports à ce chantier sont le CTM et les services des espaces verts de la CAHM.

3/ Fontaine du Moulin des Evêques

Le site de la fontaine du Moulin des Evêques a été soumis à réflexion sur son avenir. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes hydriques fortes, des propositions ont été faites sur son maintien ou sa transformation.

Sur le maintien :

Au-delà de l'impossibilité de maintenir en eau le bassin, il faut prendre en compte les contraintes d'entretien :

- changement des organes de plomberie, renouvellement des pompes, le travail saisonnier sur l'étanchéité du bassin.
- les dépenses de consommation en eau et en électricité ainsi qu'en produits filtrants.
- les coûts d'entretien en service de révision et nettoyage du bassin.

Pour autant, la ville souhaite préserver l'ouvrage dans l'état et envisage une opération de transformation dite « réversible ».

Le projet consiste à un réaménagement paysager, le but étant de tirer profit de l'architecture spécifique de la fontaine.

Ainsi, le grand bassin pourrait être transformé en jardin où le choix de formes géométriques et colorées apporterait le contraste nécessaire à l'environnement très minéral aux tonalités froides mais patrimoniales du site (gris basaltique), en cohérence avec l'établissement public, lieu d'animations majeures du centre-ville. Les emmarchements seraient partiellement plantés permettant ainsi des espaces de contemplation.

Mais également, une estrade pourrait être positionnée au centre de l'aménagement permettant au site de se doter d'un espace d'exposition extérieur ou d'une scène propice à l'animation culturelle.

Enfin un éclairage dynamique et coloré serait associé aux plantations apportant une ambiance contemporaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/Développement des bornes de recharges

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La Société « e-totem » a été retenue par la CAHM pour assurer le déploiement et l'exploitation de ces bornes.

Pour la Ville d'Agde, il est programmé la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

L'intégralité des frais inhérents à la mise en place (matériel et raccordement électrique) et à l'exploitation de ce réseau est supportée par la société privée.

La ville perçoit une recette annuelle par place occupée et la CAHM perçoit, pour sa part, un pourcentage des sommes perçues par « e-totem ».

La mise en service de ces bornes de recharge est prévue avant la saison estivale.

2/Gestion du Chancre Coloré

Le chancre coloré du platane correspond à une maladie due à un champignon ascomycète qui génère un dépérissement des arbres contaminés avec à terme la mort des sujets atteints et une propagation aux autres arbres proches.

La propagation du champignon entre les différents arbres s'effectue par le système racinaire des différents sujets ou par l'intermédiaire d'outils contaminés et non nettoyés.

Sur la commune, il a été identifié plusieurs sites de présence de platanes contaminés le long du boulevard du Saint Christ, sur la promenade et le long du canalet.

La FREDON Occitanie assure notamment pour le compte de la Direction Régionale

de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la surveillance du patrimoine végétal français.

Lorsqu'il est détecté des arbres susceptibles d'être contaminés par le chancre coloré, les agents de la FREDON effectuent des prélèvements pour une analyse en laboratoire.

Lorsque l'analyse est positive, les services de la DRAAF imposent au propriétaire de l'arbre de procéder à la destruction du sujet ainsi que de ceux présents dans un rayon de 35 mètres ; une surveillance particulière doit être engagée pour les arbres présents dans un rayon de 50 mètres autour du sujet contaminé.

La totalité du bois des arbres coupés et dessouchés doit être incinérée sur place ou dans un espace dédié très proche de la zone de coupe.

Sur la commune, les arbres identifiés contaminés ont été supprimés le long du Bd du St Christ et sur la promenade, et seront prochainement enlevés le long du canalet.

Après ces opérations de suppression et d'élimination des arbres, il sera procédé à la plantation de nouveaux sujets autres que des platanes.

3/Projet Photovoltaïque du Pôle d'Échanges Multimodal

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) a lancé un appel à manifestation d'investir (AMI) pour qu'un opérateur privé assure la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de type ombrières sur le futur parking du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Agde.

Le projet envisagé par les différents candidats permet de recouvrir la presque totalité des 439 places du nouveau parking et correspond à la création d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1,5 MWc, soit la consommation annuelle de 800 personnes.

Le candidat retenu par la CAHM au titre de cet AMI disposera d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans ; en contrepartie de cette occupation, il versera à la collectivité une redevance fixe pour l'occupation du domaine public ainsi qu'une redevance variable liée à la production de la centrale.

Le démarrage du chantier de création de cette centrale est programmé pour l'automne 2025.

4/Plan vélo

La Ville a élaboré en 2008 un Projet Communal de Développement Durable. Parmi les 13 objectifs, il en était un qui visait à élaborer un schéma directeur de voies douces.

Aujourd'hui, près de 56 km de voies sont ouvertes aux piétons et aux cyclistes, permettant ainsi de se déplacer en sécurité.

Pour rappel, les recommandations nationales encouragent les collectivités à atteindre une part modale d'environ 18 % sur les artères urbaines Agathoise et en fonction de la saison, la part modale du vélo se situe entre 10 et 20 %.

Le cyclotourisme sur la commune représente à lui seul 250 000 visiteurs annuel. (GTMC, Euro Vélo, Canal des 2 mers, Canal du Midi, liaisons inter communales.)

En 2025, deux principaux chantiers seront réalisés :

- la fin des travaux de l'avenue de St-Vincent qui permettra une nouvelle liaison sur 1,1 km vers les plages et les commerces,
- la réalisation d'une voie verte sur la berge du Canalet.
- l'aménagement de la jonction entre l'avenue du Chevalier d'Alphonse et l'avenue de belle Isle.

Concernant l'entretien, il est prévu de refaire le revêtement de la voie douce de Baldy sur 600 m ; ce tronçon est très emprunté et permet la liaison entre Agde et Marseillan-plage, ainsi que les quartiers Est du Cap

La création de 287 emplacements vélos est également prévue, la pose de 3 stations de gonflage à proximité des Offices de Tourisme.

Et enfin, 40 points seront renforcés en signalisation.

PROJETS À L'ÉTUDE

Nouvelle passerelle

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre. Elle sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la promenade et du quai de la Calade.

Les études en phase PRO sont terminées.

Autorisation auprès des services de l'état :

Permis d'aménager : en cours d'instruction attente d'avis au 1^{er} trimestre 2025

Pôle Canal fait (consultation des services de la DREAL)

CDNPS avis favorable du PA attente de l'arrêté préfectoral

ABF avis conforme

DREAL inspectrice des sites avis conforme

DDTM avis en cours en attente au 1^{er} trimestre 2025

Début de la phase opérationnelle envisagée pour début 2025

Lancement de la consultation février 2025

Analyse et attribution des lots avril 2025
Durées des travaux : 12 mois
Coût prévisionnel du projet : 5 000 000 €

Présents :

S FREY, C GUILHOU, S VIALE, L BENTAJOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, J LANGLET, S FRANCES, JM BROUILLET.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT E, MEZERGUES M C, MORINIERES F, MOTARD J, PACULL J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

Absent excusé :

JL LEFRANC, R SUAU.

Absent non excusé :

BENECH A, GOUNON JM, LABATUT A.